



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **13 février 2017**

Décision n° **CP-2017-1472**

commune (s) : **Saint Priest**

objet : **Autorisation donnée à la société ENGIE de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien immobilier métropolitain cadastré AW 158 et situé rue Clément Ader**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : **vendredi 3 février 2017**

Secrétaire élu : **Monsieur Damien Berthilier**

Affiché le : **mardi 14 février 2017**

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 13 février 2017**Décision n° CP-2017-1472**

objet : **Autorisation donnée à la société ENGIE de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien immobilier métropolitain cadastré AW 158 et situé rue Clément Ader**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier cadastré AW 158 d'environ 4 500 mètres carrés et situé rue Clément Ader dans la zone d'activités économiques de Saint Priest.

Dans le cadre de sa recherche de terrain pour implanter une station de gaz naturel, la société ENGIE a sollicité la Métropole pour l'acquisition de cette parcelle.

La Métropole est, par ailleurs, signataire de la convention encadrant l'expérimentation de mobilité durable au gaz naturel pour véhicules (GNV) sur l'agglomération.

Le projet d'ENGIE consiste en l'implantation d'une station-service de gaz naturel comprimé ou liquéfié comprenant plusieurs postes de distribution ainsi qu'une entrée et sortie charretière. Cette station sera destinée à l'approvisionnement de poids lourds et véhicules utilitaires.

L'activité est soumise à la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE) soumis au régime des déclarations.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder, le cas échéant, la réalisation de ce projet, il est proposé à monsieur le Président d'autoriser d'ores et déjà la société ENGIE à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société ENGIE à :

a) - déposer un permis de construire portant sur le tènement métropolitain cadastré AW 158 et situé rue Clément Ader à Saint Priest,

b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 février 2017.